

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 27 février 2020  
CO 026 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN (arrivée 19h35), Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, Hubert DELACROIX (arrivée 19h58), Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR (départ 22h), Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT (arrivée 19h56), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY (arrivée 20h09), Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE (arrivée 20h02), Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET (arrivée 19h49).

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 63  
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, François BOUVERET à Bernard BRUNEL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Catherine CATHENOZ à Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), André JOURD'HUI à Dominique BONNET (Vice-Président), Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT (arrivée 20h07), Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Bernard AMIENS (départ 21h35), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET, Patrick MONTEVECCHIO.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Florent GAILLARD, Robert MOUGET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Françoise WEBER, Odile FAIVRE, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 19 février 2020

**Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.**

VU la délibération réf. MF/VP N°15/17 prise par le Conseil communautaire de la CCAVV le 02 Mars 2015 fixant les prix de vente de terrains situés en ZAC de l'Ethole à Arbois ;

VU la délibération réf. CO 074 DE prise par le Conseil communautaire de la CCAPS le 29 Mai 2018 fixant les prix de vente de terrains inconstructibles (car grevés par servitudes archéologiques ou autres) situés dans les zones ;

VU les terrains viabilisés en ZAC de l'Ethole à ARBOIS ;

VU les terrains non viabilisés et inconstructibles car grevés d'une servitude archéologique en ZAC de l'Ethole à ARBOIS ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 27 février 2020  
**CO 026 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.**

VU les plans de division établis par le cabinet de géomètre Olivier COLIN ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / APPROUVE les projets de vente suivant étant observé que les prix sont fixés au m<sup>2</sup> :

A. DECIDE de vendre, à Messieurs François et Victor GAUTHIER et Jacques CRINQUAND, ou à toute société que ces Messieurs souhaiteront constituer en vue de l'achat, et pour développer leurs activités dans le secteur de l'automobile (Garage, Vente de véhicules, développement du véhicule électrique...), des parcelles suivantes :

- Les parcelles constructibles Section BP, N°311 (superficie : 2 829 m<sup>2</sup>) et Section ZI, N°194 (superficie : 668 m<sup>2</sup>), soit 3 497 m<sup>2</sup> au prix de 22 € HT / m<sup>2</sup>, soit 76 934 € HT, soit 89 607 € TTC (Application faite de la TVA sur Marge), précision étant faite qu'une servitude sera créée sur la limite séparative entre le foncier constructible et le foncier non constructible pour présence d'une canalisation Eaux Pluviales en béton diamètre 700 mm.

- Les parcelles non constructibles, car grevées d'une servitude archéologique, Section ZI, N°164 (superficie : 3 483 m<sup>2</sup>), N°165 (superficie : 214 m<sup>2</sup>), N°168 (superficie : 1 825 m<sup>2</sup>), N°171 (superficie : 2 511 m<sup>2</sup>), N°190, (superficie : 1 095 m<sup>2</sup>), N°196 (superficie : 405 m<sup>2</sup>), soit 9 533 m<sup>2</sup> au prix de 1 € / m<sup>2</sup> (Sans application de TVA car terrain non constructible), soit 9 533 €.

B. DECIDE de vendre, à Messieurs Denis VERGUET, Damien SEIGNEZ, Bruno FERRY (SARL 3D FACADES), ou à toute société que ces Messieurs souhaiteront constituer en vue de l'achat (Montage de la SCI en cours) le terrain composé des parcelles suivantes :

- Les parcelles constructibles cadastrées, Section ZI, N°173, N°179 et N°185, soit une superficie globale prévisionnelle de 2 268 m<sup>2</sup> en cours de Division sur la base du plan ci-joint, au prix de 24 € HT/ m<sup>2</sup>, soit 54 432 € HT (Le prix TTC sera fixé après application faite de la TVA sur Marge) ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président, ou le Monsieur Vice-Président Délégué, à signer toutes pièces afférentes et notamment les actes de cession relatifs ;

3 / DIT que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Le Président  
**Michel FRANCON**

